

**DECISION**

du 23 Mars 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains**OBJET :** Demande de subvention auprès de la Région SUD – Appel à projet « Arbres en Ville ».

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;**Considérant** l'appel à projet de la Région SUD nommé « arbres en Ville » souhaitant s'engager pour l'adaptation des villes de son territoire aux changements climatiques en augmentant significativement la présence des arbres, véritables climatiseurs urbains et en finançant l'achat et la plantation des arbres (à l'exclusion de toutes autres dépenses) ;**Considérant** le projet de la commune de planter différents arbres sur des parcelles communales, lieux de plantation proches du tissu urbain, ouverts entièrement à la population et accessibles à tous ;**Considérant** le chiffrage du projet estimé à planter 38 arbres pour un coût global de 17 790 € hors taxes suivant le devis de la Pépinière de Haute Provence et la somme de 6 304,17 € hors taxes relative à la plantation de ces arbres ;**DECIDE****Article 1^{er} :** De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région SUD dans le cadre de l'appel à projet « Arbres en Ville », pour un coût global de 24 094,17 € hors taxes,**Article 2 :** De solliciter cette subvention au taux de 40% soit un montant de 9 638 €, au vu des forfait alloués par la Région SUD et des critères retenus, la part d'autofinancement de la commune sera de 14 456,17 € hors taxes ;**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Président de la Région SUD et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 23 mars 2023

Le Maire,



Paul AUDAN